

Le 13 JANVIER 2016,

RECRUTEMENTS HORS METROPOLE

Monsieur le président,

Les barbaries de 2015, celle contre la liberté de penser en janvier et celle contre la liberté de vivre en novembre ont mis en exergue l'absolue nécessité pour l'état de s'impliquer dans une action publique forte. Nous, citoyens, avons pu juger et apprécier (et cela s'avérait nécessaire pour certains) de l'efficacité et de l'engagement des services publics tels que les forces de l'ordre, les pompiers et les hôpitaux.

Afin de répondre à ces tueries et pour renforcer l'action de l'état, le président de la république a déclaré que désormais, le pacte de sécurité prévalait sur le pacte de stabilité. Il a donc pris des mesures budgétaires d'urgence, avec des recrutements supplémentaires pour les ministères de l'intérieur, de la justice, des finances (les douanes) et l'abandon des suppressions d'emplois prévues au ministère de la défense.

Cependant, au ministère des finances, la DGFIP qui se trouve au cœur des missions régaliennes de l'état, n'est pas concernée par ces mesures et demeure soumise à la contrainte budgétaire. C'est ainsi que l'Assemblée Nationale, en adoptant le projet de loi de finances pour 2016 a validé une nouvelle charrette de suppressions d'emplois (dont 2130 pour la seule DGFIP) tout comme la baisse des budgets de fonctionnement.

Ces contraintes auront encore cette année des effets néfastes et délétères sur le fonctionnement de l'ensemble des services de nos directions.

C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP ont décidé d'appeler l'ensemble des agents des finances publiques à se mettre en grève le 26 janvier prochain.

En effet, au cours des derniers mois, le directeur général est passé en force sur la remise en cause de certains actes de gestion et n'a toujours pas fait preuve de transparence sur les restructurations de services et de postes comptables. En outre, il ne fait preuve d'aucune ouverture, il reste sourd à une revalorisation du régime indemnitaire alors que le secrétaire d'Etat au budget a ouvert la porte à une discussion sur la transposition de la prime ministérielle d'intéressement collectif en un dispositif équitable à la DGFIP.

D'une façon plus générale, le gouvernement poursuit sa politique de destruction de la DGFIP : les suppressions d'emplois et la réduction du budget de fonctionnement ne connaissent pas de fin, le volume des promotions internes s'effondre, la réforme territoriale touche la DGFIP au-delà de ce qui avait été annoncé comme en atteste les disparitions programmées de la Dircofi Centre et de la Délégation interrégionale Centre et il engage la retenue à la source.

Nous exigeons donc :

Pour les agents des Finances Publiques,

- l'arrêt des suppressions d'emplois et une revalorisation des moyens budgétaires à la DGFIP,
- le comblement des postes vacants,
- un véritable plan de reconnaissance des qualifications,
- le respect des statuts particuliers

- le retrait des mesures régressives en matière d'affectation et de mutations.
- une revalorisation du régime indemnitaire, en particulier en y intégrant immédiatement tout le budget de la PIC, et l'abandon du RIFSEEP
- une authentique transparence sur les restructurations et un moratoire sur celles-ci,

Pour l'ensemble des agents de la Fonction publique,

- le dégel du point d'indice et une revalorisation significative des carrières,
- des moyens et une ambition pour un service public républicain de qualité, efficace et accessible à toute la population.

Concernant plus particulièrement l'examen des candidatures pour les recrutements hors métropole, vous connaissez le sujet de conflit qui nous oppose depuis la mise en place des nouveaux statuts particuliers des finances publiques.

Pour les Agents Administratifs des finances publiques, c'est l'application du décret n°2010-984 du 26 Août 2010 qui est visé : « La durée d'affectation à l'étranger des agents administratifs des finances publiques est limitée à deux ans. Cette affectation peut être renouvelée une seule fois. Une affectation à l'étranger n'est possible qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans en métropole. » Qu'apporte concrètement cette obligation ?

De même nous contestons la mise à l'écart, patente, des candidatures des agents se situant à moins de quatre ans de la limite d'âge (nés avant le 1^{er} septembre 1952) puisqu'elles ne sont examinées qu'à défaut d'autres candidatures.

De plus, nous réitérons notre opposition a tout recrutement basé sur le profil. En effet, alors que la date du 01/09/2015 correspondait aux premières affectations d'un mouvement unifié, nous sommes face à un recrutement HM réservé aux seuls agents C issus de la filière gestion publique. N'oublions pas que les agents entrant à la DGFIP n'ont plus de filière, mais juste une spécialisation ! Nous ne voulions pas de la fusion, l'administration l'a imposée, qu'elle assume la gestion des agents.

Enfin nous souhaitons aborder plusieurs sujets afin d'améliorer le dispositif et d'être sûrs que les demandes rédigées correspondent bien à la volonté des agents :

- Nous demandons que dans le cadre des travaux soumis à la CAP, les agents originaires (s'il y en a naturellement), ou dont le CIMM est situé au sein de la collectivité, soient placés en tête dans les tableaux et clairement identifiés puis suivis par les autres agents.
- Au cas ou un « bon candidat » se verrait refuser sa mutation, nous demandons que l'ensemble des demandes soit revu dans le respect de l'ancienneté et de l'ordre des choix des candidats, y compris pour ceux ayant obtenu une affectation sur un vœu moins bien classé.
- Nous demandons, que tous les agents ayant obtenu une affectation Hors Métropole soient, pour des raisons de fluidité, retirés du mouvement général, si tant est qu'ils aient sollicité une autre mutation.

Pour terminer, et ce dans un autre registre mais qui reste dans celui de la fluidité des affectations, Solidaires Finances Publiques exige l'appel complet de la liste complémentaire. Les remontées du terrain et des services montrent que les départs à la retraite sont plus nombreux que prévus ce qui aura une tendance plus que délétère sur les vacances de poste et donc sur la surcharge de travail pour les agents.

Nous remercions les collègues du bureau RH1C en charge du dossier du recrutement hors métropole pour leur grande disponibilité pendant et en dehors de la période de consultation.